

Je suis un client NON RESIDENTIEL (Collectivités, Professionnels, Entreprises... autres que Particuliers)
Au 01/01/2020, seuls les clients répondant aux critères d'éligibilité (indiqués au verso = ATTESTATION A RETOURNER COMPLETEE/SIGNEE) peuvent bénéficier d'un contrat au TRV. Si vous ne répondez pas à ces critères, vous devez obligatoirement souscrire un contrat Offre de marché auprès du fournisseur de votre choix (comparez gratuitement les offres disponibles sur www.energie-info.fr/Pro).

Raison sociale		<input type="checkbox"/> Libellé des factures
Nom Commercial		<input type="checkbox"/> Libellé des factures
SIRET		APE
		N° TVA INTRACOM
CHORUS PRO Collectivités/Org. Publics	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	N° ENGAGEMENT JURID
		CODE SERVICE
Immatriculation KBIS ou autre organisme	Justificatif à nous transmettre	N°
Représentant légal		
Nom/ Prénom	<input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme	
Fonction		
Tél(s)		
Email		
Adresse de CONSOMMATION USAGE ELECTRICITE : <input type="checkbox"/> HABITATION (= Tarif résidentiel) ou <input type="checkbox"/> AUTRES USAGES (Tarif non résidentiel)	
Adresse de FACTURATION	<input type="checkbox"/> Merci d'envoyer les factures et courriers à l'adresse suivante (<i>si adresse différente du lieu de consommation</i>) :	
Vous êtes...	<input type="checkbox"/> propriétaire(s) <input type="checkbox"/> locataire(s)... Merci d'indiquer les coordonnées de votre propriétaire/agence immobilière : ① Email	

Relevé du compteur le/...../.....

INDEX HEURES PLEINES

INDEX HEURES CREUSES

N° COMPTEUR

Je soussigné(e),

 M. Mme

En qualité de

Signature(s) précédée(s) de la mention « lu et approuvé »

Cachet de la société/Collectivité

Certifions l'exactitude des renseignements précisés ci-dessus. Nous reconnaissons par la présente, avoir pris connaissance des modalités suivantes : Afin de respecter les réglementations en vigueur, la ou les demandes formulées sur le présent document (résiliation et/ou souscription de contrat) ne pourront être honorées par SICAE-ELY **uniquement sous réserve de réception du présent formulaire complété dans sa totalité et signé par les parties concernées** (titulaires du ou des contrats). A défaut de réception de ce document + attestation complétés en totalité, la demande devient alors caduque et la fourniture d'électricité pourra être suspendue sans préavis. La date de relevé de compteur servira de date de résiliation de l'ancien contrat et/ou mise en service du nouveau contrat le cas échéant. Les caractéristiques du contrat (puissance et option tarifaire) seront précisées sur la facture-contrat envoyée ultérieurement (à l'adresse que vous aurez indiquée en adresse de facturation ou à défaut, à l'adresse de consommation). Elle sera accompagnée de nos conditions générales de vente et du barème de prix de vente du « TARIF BLEU » (TRV d'électricité fixés par les Pouvoirs Publics), documents qui attestent de votre souscription d'un contrat auprès de SICAE-ELY.

**ATTESTATION A RETOURNER OBLIGATOIREMENT REMPLIE/SIGNEE
+ FORMULAIRE SOUSCRIPTION CLIENT NON RESIDENTIEL (contrat TRV)
+ KBIS OU AUTRE JUSTIFICATIF (hors Collectivités)**

Eligibilité aux tarifs réglementés de vente de l'électricité

Nom de l'entité légale : [raison sociale]

Numéro de SIREN : [SIREN]

J'atteste sur l'honneur que mon entité légale emploie moins de 10 personnes et que son chiffre d'affaires, ou ses recettes ou le total de son bilan sur le dernier exercice annuel clos n'excèdent pas 2 millions d'euros.

Fait le :

Nom, Prénom :

Signature :

Le signataire déclare être dûment habilité à déclarer son éligibilité aux tarifs réglementés de vente de l'électricité.

Nota : Aux termes des articles 441-1 et suivants du code pénal, constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques.

Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende.